

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 7 septembre 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD

Pouvoir : Benjamin SEVESSAND à Audrey GRANDCLEMENT, Grégoire JUBERT à Olivier ROYDOR

Absents excusés :

Début de la séance : 19H05

Secrétaire de séance : Anthony HAREL, adopté à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 20 juillet 2021

Celui-ci est approuvé à l'unanimité tel qu'il a été publié.

2. Budget Principal : Décision modificative n° 02/2021 - Augmentation de crédits à l'article 739223 – Prélèvement du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales)

Ce mécanisme de péréquation horizontale créé en 2012 vise à réduire les inégalités de ressources des EPCI et des communes. Son calcul se base sur plusieurs indicateurs de mesure de richesse du territoire intercommunal (potentiel financier par habitant, potentiel fiscal par habitant, revenu par habitant de la commune, ...). Chaque année, la Communauté de Communes et les communes membres sont informées du montant prélevé et reversé au titre du FPIC et peuvent opter pour une répartition différente.

Au vu des chiffres annoncés pour l'année 2021, la Commune de La Pesse sera prélevée de 5 099 €. Toutefois, les crédits votés à l'article 739223 – Prélèvement du FPIC sont insuffisants. Il convient d'augmenter les crédits de 100 € pour engager la dépense.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la DM N°02/2021 suivante :

Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 100.00 €
Compte 739223/14 – FPIC	+ 100.00 €

D'autre part, la Communauté de Communes a fait une réclamation auprès de la Préfecture concernant les reversements du FPIC, qui sont portés à 0 € en 2021 pour l'ensemble des collectivités. Une explication est demandée au Ministère des Finances sur cette hausse de contribution.

3. Fiscalité : Réforme de l'exonération de 2 ans de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) au profit des nouvelles constructions

L'AMF (Association des Maires de France) a transmis une note sur l'incidence de la réforme de la taxe d'habitation votée en 2020. En effet, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière durant les deux années qui suivent leur achèvement (art. 1383 du Code général des impôts). Toutefois, les communes peuvent faire le choix de s'opposer à cette exonération puisque l'État ne compense plus les pertes de ressources des collectivités liées à celle-ci depuis 1992.

La réforme de la taxe d'habitation votée en 2020 ayant modifié la base de calcul de l'exonération (ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune), les communes ayant délibéré contre l'exonération de deux ans doivent délibérer à nouveau en fixant un taux d'exonération entre 40% et 90% (appliqués sur la nouvelle part communale de TFPB). Les autres communes peuvent donc elles-aussi choisir de refuser cette exonération et délibérer avant le 1^{er} octobre 2021.

L'exonération de deux ans ayant pour vocation d'inciter à la construction en ne pénalisant pas le contribuable pendant la période de travaux de son habitation, les élus décident de maintenir cette règle nationale même si cela représente une perte de ressources pour le budget communal.

4. Travaux de restructuration du bâtiment Relais des Skieurs : Point de situation

Monsieur le Maire informe les conseillers de la venue au début du mois d'août dernier de Madame POUILLAIN, nouvelle Sous-Préfète de Saint-Claude et de Madame ZAHND, sa chargée de mission, afin de lui présenter le projet. Une nouvelle réunion avec l'ensemble des financeurs a été programmée ce mercredi 8 septembre en Sous-Préfecture afin de faire un point sur le plan de financement.

A ce jour, les dossiers de subventions régionales (EFFILOGIS et Bois local) ont avancé. Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) a été revu en conséquence afin d'optimiser les montants qui pourraient être alloués :

1. 45% de subvention (plafond 450 000 €) EFFILOGIS sur la solution de chauffage par géothermie pour les ERP (Office de tourisme, mairie, restaurant). Les logements restent en chauffage électrique, du fait de la complexité de la création d'un réseau de chaleur, et compte tenu de la performance énergétique atteinte.
2. Le dispositif Bois local permettrait 200 000 € de subvention pour la rénovation et 500 000 € pour l'extension (office du tourisme).

Sur ce sujet, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2020 l'autorisant à demander une subvention au titre de la DETR-DSIL. Il est possible de prétendre pour l'année 2021 à une subvention DETR-DSIL sur une partie du dossier. Pour ce faire, deux nouvelles demandes doivent être déposées rapidement. Les autres dossiers seront, quant à eux, déposés pour 2022.

Le plan de financement reste basé sur un objectif de 80% de subventions, ce qui permet au projet de se financer par les loyers du bâtiment sans gréver la capacité d'autofinancement de la commune.

Concernant l'utilisation du bois local, l'agent ONF a été associé à la démarche. La parcelle 16 (forêt du Chapuzieux), inscrite au Plan de gestion et en cours de martelage (environ 300 m³), sera réservée. Les chablis de l'année viendront compléter le volume nécessaire pour les travaux. La commune devra organiser la gestion d'une exploitation de ses propres bois vendus en bord de route / lot charpente. La valeur estimée sera intégrée au dossier de subventionnement. Les bois communaux seront ainsi valorisés et la commune est garantie de vendre cette année ses chablis.

L'agent ONF s'interrogeant sur le choix de ne pas opter pour une chaufferie bois, les élus ont rappelé que la démarche première sur ce bâtiment est d'améliorer son isolation, l'étanchéité à l'air et son renouvellement, pour améliorer son confort et réduire drastiquement le besoin de chauffage. Le bâtiment ne disposant pas de circuit de chauffage central et celui-ci étant complexe à intégrer à la structure, il a été calculé que l'investissement et la maintenance dans un système de chauffage centralisé au bois n'est pas pertinent au vu des besoins de chauffage et de la multiplicité des usages.

Monsieur le Maire a également rencontré Madame CHERVET, Directrice des Services de la Communauté de Communes concernant sa part de financement. Le budget voté en 2021 prévoyant des crédits pour la part des études, la commune pourra demander le paiement de 14,2% des dépenses d'études engagées d'ici fin 2021.

A ce jour, il est certain que la consultation ne pourra pas être lancée en septembre, au vu des modifications encore nécessaires sur le dossier de consultation des entreprises, la consultation sera lancée courant octobre 2021, ce qui permettra d'obtenir des offres avant les congés de fin d'année et d'ajuster les dossiers de subventions.

Avant de clore ce point, Monsieur le Maire tient à remercier Julien CARNOT pour le travail fourni à établir les prévisions et le suivi de ce dossier complexe.

5. Ecoles : Point de situation

Monsieur le Maire souhaite évoquer l'avancement du dossier depuis le dernier conseil municipal et donne la parole à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS.

Le 22 juillet dernier, le groupe Petite enfance et Extra-scolaire s'est rendu à Saint Laurent en Grandvaux pour visiter une structure « pôle unique » rassemblant l'école, une micro-crèche et un centre de loisirs gérés par les Francas du Jura accolés à celle-ci. La commune compte 160 élèves pour 1 800 habitants et accueillent 60 enfants de moins de 3 ans. Ceci a permis d'obtenir les coûts de fonctionnements et de faire un comparatif avec le projet de regroupement scolaire du nouveau SIVOS (concernés par 69 élèves et 24 enfants de moins de 3 ans).

Un point est fait également sur le fonctionnement du centre de loisirs ouvert cet été. Celui-ci a accueilli 10 enfants par jour en moyenne avec de grosses variations selon les jours (de 1 à 17). Il a été décidé de fermer la structure 4 jours pendant cette période pour faible inscription. Toutefois, les élus de La Pesse déplorent que cette décision ait été prise sans concertation, même si ce principe de fermeture en cas de manque d'inscriptions avait été acté. Il est donc prévu d'évoquer la procédure à suivre pour les prochaines ouvertures du centre de loisirs lors du prochain COPIL.

Par ailleurs, le dossier CAF pour la convention de territoire global continue de se monter : plan d'action, diagnostic et fiches action à rédiger.

De son côté, le groupe Bâtiments rencontrera l'architecte chargée de réaliser l'étude des différents scénarios mercredi 8 septembre 2021 à Champagnole.

Le prochain COPIL se tiendra le vendredi 17 septembre 2021.

Au niveau de l'école de La Pesse/Les Bouchoux, la rentrée de septembre 2021 compte 43 élèves. Une nouvelle fois, la crainte de passer en dessous du seuil minimum de 23 par classe amène certains élus à demander une réponse écrite du DASEN sur l'engagement de maintenir 4 enseignants pour le projet de fusion des SIVOS. De plus, 12 élèves suivront l'enseignement à domicile cette année. Les perspectives d'effectifs inquiètent les élus qui craignent de voir le projet compromis par la faible dynamique. Les protocoles sanitaires sont-ils responsables de ce phénomène ? Pourra-t-on compter ces enfants dans les années à venir ?

Tous ces éléments confortent les élus de La Pesse dans leur souhait de voir un pôle unique se créer. Les attentes des parents en termes de logistique familiale vont dans ce sens. Le pôle unique éviterait également l'isolement d'un enseignant sur un site qui risquerait de perdre une classe.

La réunion publique planifiée le jeudi 9 septembre 2021 permettra de discuter de toutes ces difficultés avec les habitants de La Pesse.

6. Plan d'adressage : Point de situation

Monsieur le Maire rappelle le dossier « Plan d'adressage » visant à attribuer à chaque habitation un numéro d'adresse postale associée à ses coordonnées géographiques (utilisées par les gps) afin d'améliorer sa localisation pour les services de secours, les livraisons, les interventions sur les réseaux, ...

Pour mémoire, la commune comptait 145 adresses sur 15 voies en zone urbaine. Lors de la réunion du 30 août dernier, la commission STU a pu valider le travail réalisé dans la base d'adressage locale créée qui porte dorénavant le nombre à 281 adresses sur 30 voies. Dans l'objectif de modifier au minimum l'existant, le nom de 12 voies communales été repris pour l'adressage et 3 nouvelles voies ont été créées (la route de la Crochère, en continuation de la route des Darappes ; la route de Chapuzieux en continuation de la rue de l'épicéa ; le chemin d'Azimut à partir du local dameuse à la sortie du parking du même nom).

Afin de respecter la volonté d'adjoindre le nom des lieux-dits, ceux-ci ont été ajoutés en complément d'adresse. L'application mes-adresses.data.gouv.fr continue d'évoluer et d'apporter de nouveaux outils aux communes.

Il est proposé de publier la carte des voies sur le site de la commune et de faire une information dans le prochain R' de La Pesse.

Lorsque le projet sera finalisé, il conviendra de prendre une délibération. Les investissements en panneaux signalétiques pourront alors être engagés.

Aujourd'hui, les élus ont dû émettre un avis concernant la numérotation, soit 9 avis pour la numérotation continue (numéros chronologiques pairs et impairs dans le sens de la voie), et 2 avis pour la numérotation métrique (distance entre le début de la voie et l'habitation).

La question du nommage des voies d'accès privées de plus de 150 mètres ou de plus de 400 mètres a également été abordée. Les élus étant partagés, une décision reste à prendre.

7. Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : Projet LYVIA :

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude continue la réflexion autour des mobilités alternatives dans le cadre du projet BoMAT (Bouquet de Mobilités Alternatives pour Tous), désormais renommé LYVIA (Mobilité Agile du Haut-Jura).

Une action est menée pour le développement du déplacement à vélo avec un programme d'achat groupé d'équipements de stationnement. Une location de vélos électriques est également proposée aux habitants de son territoire pour 1 € par jour pour 15 ou 30 jours depuis le 1^{er} août 2021.

Par ailleurs, un service d'autostop organisé verra le jour prochainement, permettant de relancer ce mode de déplacement en rendant visible son existence. Une plateforme internet permettra de relier les usagers et les conducteurs. La commune de La Pesse opte pour l'implantation d'un panneau « Autostop organisé » au centre du village, au carrefour des rues de l'Épicéa et de Chaudezembre au numéro 1.

Enfin, les bourg-centres seront équipés de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques.

8. SYDOM du Jura : Rapport de l'année 2020

Anthony HAREL, délégué communal au SICTOM du Haut-Jura prend la parole pour présenter le rapport 2020 du SYDOM.

Pour rappel, le SICTOM du Haut-Jura est en charge de la collecte des déchets sur le territoire de la communauté de communes. Le SYDOM du Jura a le rôle d'en assurer son traitement.

Le rapport 2020 est à disposition en ligne sur le site letri.com (lien disponible également sur le site de la commune onglet Vie municipale/Territoire et institutions/SICTOM). Il contient de nombreuses informations sur les actions menées, les quantités de déchets recyclés, enfouis ou incinérés et autres conseils pratiques.

Le bilan montre par ailleurs une baisse des ordures ménagères, mais une hausse conséquente de carton et de verre. Ce phénomène est lié au changement de comportement depuis la Covid-19. Il faut rappeler que le cartonnage ne se recycle que lorsqu'il est traité à part des autres déchets recyclables. C'est pourquoi ils doivent être déposés directement en déchèterie et non pas dans les moloks, de même pour le papier.

La gestion de la collecte des déchets via les moloks a permis au SYDOM de maintenir ses coûts en 2020, montrant qu'il faudrait étendre ce système de collecte dans les autres communes.

Questions diverses :

- Projet La Combe : M. Jacky VUAILLAT a souhaité rencontrer Monsieur le Maire suite à la motion prise en conseil concernant le projet envisagé dans ce secteur. A ce jour, le propriétaire se dit prêt à vendre le terrain à la commune si elle porte un projet. Le groupe de travail habitat se réunira sur site le 27 septembre 2021 à 18h30 pour examiner cette proposition et mieux connaître ce terrain actuellement constructible, dans la réflexion à venir sur le PLUi.

- Union Sportive et Culturelle de La Pesse : Le nouveau bureau souhaite organiser Le marché d'à côté à La Pesse le dimanche 3 octobre 2021. Le concert organisé en juillet 2021 a été une réussite, incitant l'association à reconduire l'évènement à cette période de l'année. Par ailleurs, l'association souhaite améliorer leur local. Des travaux électriques sont à faire par la commune. La commission STU les rejoindra le lundi 13 octobre 2021 à 17h30 pour envisager une amélioration de l'accès sur le terrain de la copropriété du Centre Commercial. Monsieur le Maire ne peut qu'encourager ces jeunes dans leurs nouveaux projets et les assure de son soutien.
- Fête du village : Celle-ci s'est déroulée dans une bonne ambiance. Les associations sont satisfaites.
- ONF : La commune a mis en vente des hêtres (chablis) à exploiter sur la parcelle 11. Les offres sont à déposer sous pli fermé en mairie avant le 1^{er} octobre 2021. D'autre part, une vente ONF de bois résineux gré à gré par soumissions se tiendra le 28 septembre 2021 à Nantua. La parcelle 14 (forêt communale des Ecollets) sera proposée.
- Opération Le Jour de la Nuit : Le samedi 9 octobre 2021 se tiendra la 13^{ème} édition du Jour de la Nuit incitant à éteindre l'éclairage public contre la pollution lumineuse. Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à une idée d'animation pour cette date.
- Invitation COPIL ZQVFS Champfromier/Chalam : La Sous-Préfecture de Nantua a invité les communes du territoire à relancer la stratégie locale commune de préservation de la faune sauvage dans le massif de Champfromier/Chalam, et le déploiement d'une zone de quiétude volontaire. Cette réunion se tiendra le 29 septembre 2021. La commune de La Pesse sera représentée.
- Commission STU : Une nouvelle réunion est prévue le 20 septembre 2021 à 19h30.

Courriers divers :

- La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura a transmis la décision portant agrément à la fusion des associations de chasse de La Pesse et Bellecombe sous le nom de l'AICAF (Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée) des Hautes Combes.
- M. et Mme Benjamin SEVESSAND ont transmis une demande de rachat de matériel (tôle) dans le cadre des travaux de rénovation de toiture des anciens garages communaux. Sur ce sujet, les élus souhaitent réfléchir à la mise en place d'une procédure de publicité sur la disponibilité de tels matériaux, du fait du statut de conseiller municipal du demandeur.

La séance est levée à 22H15.

Le prochain conseil municipal est fixé au **lundi 4 octobre 2021 à 19h.**